



La CTS fait évoluer son système billettique vers le tout « sans contact »

26 septembre 2017

La CTS va entamer début octobre la modernisation de son système billettique afin de le faire intégralement évoluer vers le « sans contact ». Introduite en 2004 sur le réseau CTS avec l'apparition de la carte Badgéo, la technologie sans contact est en train de devenir le standard billettique des réseaux de transport, la technologie magnétique, désormais obsolète, étant en passe de faire disparaître le ticket papier magnétique actuel. L'évolution billettique dans laquelle la CTS s'engage aboutira au 1^{er} juillet 2018 à la suppression complète de ce ticket papier et la généralisation de l'usage de titres de transport sans contact à l'ensemble du réseau.

Pour ce faire, la CTS va procéder ces prochains mois au renouvellement d'une partie du matériel billettique - distributeurs automatiques, valideurs – et introduire, à compter de mars 2018, un nouveau support en remplacement du ticket papier magnétique actuel : le billet sans contact.

La CTS se dote ainsi d'un système à la fois **plus écologique** (fin de l'usage de l'encre et moindre consommation de papier, les supports sans contact étant tous rechargeables, y compris le billet sans contact) et **plus économique** (meilleure fiabilité des équipements et maintenance moins onéreuse, optimisation de la répartition des valideurs sur les quais des stations tramway).

Ces changements technologiques vont permettre à la CTS de mettre en place de **nouveaux services** pour ses clients, tels que le paiement sans contact sur les distributeurs automatiques ou encore la généralisation de l'accès à la vente et la validation de titres sur tous les smartphones (Android et IOS). Ils ouvrent aussi à terme de plus amples **perspectives en matière d'interopérabilité**, la CTS ayant fait le choix d'intégrer l'application billettique Hoplink de Calypso Network association, référence européenne permettant de mutualiser un support tel que la carte Badgéo en le partageant avec des partenaires.

Enfin, la CTS a souhaité se saisir de cette évolution vers le tout « sans contact » pour encore **améliorer l'accès et la distribution des titres de transport** du réseau en faisant évoluer et en amplifiant son réseau de vente. Ce, au bénéfice de tous ses clients, qu'ils soient résidents de l'Eurométropole quelle que soit la commune, ou qu'ils soient de passage. Ainsi, par exemple le nombre de Relais CTS passera de 65 aujourd'hui à 95 en 2018, répartis sur l'ensemble du territoire de l'EMS. Il sera possible de s'y procurer tous les titres disponibles et d'y recharger aussi les abonnements.

OCTOBRE 2017 - FEVRIER 2018

1^{ER} MARS – 30 JUIN 2018

A partir du 1^{ER} JUILLET 2018

MODERNISATION DES VALIDEURS

APPARITION DU BILLET SANS CONTACT

FIN DU TICKET PAPIER

SUPPORTS DE TITRES UTILISABLES

Magnétique

Sans contact

Ticket papier



Badgé Solo



Badgé Multi



NFC/sur smartphone

Magnétique

Sans contact

Ticket papier



Billet sans contact



QR CODE/sur smartphone

Printemps 2018

Badgé solo



Badgé Multi



NFC/sur smartphone

Sans contact

Ticket papier



Billet sans contact



QR CODE/sur smartphone

Badgé solo



NFC/sur smartphone

Badgé Multi



VALIDEURS DISPONIBLES SUR LES QUAIS TRAM

Magnétique

Sans contact

Sans contact



Magnétique

Sans contact

Sans contact



Sans contact



SUPPORTS SANS CONTACT ET LEURS USAGES



La BADGÉO SOLO

- Support pour des voyages occasionnels ou fréquents
- Carte personnelle comprenant le nom et la photo de son détenteur
- Permet de charger la majorité des titres de transport
- Possibilité de charger jusqu'à 4 titres de transport différents
- Rechargeable
- Permet de bénéficier d'une tarification préférentielle
- Sécurisée : en cas de perte ou de vol, après déclaration, un duplicata peut être établi (8€) avec récupération de l'intégralité du contenu de la carte



La BADGÉO MULTI

- Support pour des voyages occasionnels ou fréquents
- Ce support est cessible puisque impersonnel
- En cas de perte ou de vol, aucun duplicata ne pourra être délivré
- Peut être utilisé par un seul voyageur par trajet
- Permet de bénéficier d'une tarification préférentielle



Le NFC/SUR SMARTPHONE

- Application mobile d'achat et de validation des titres via le NFC
- Support pour des voyages occasionnels ou fréquents
- Accès à toute la gamme tarifaire
- Achat à tout moment, en tous lieux
- Permet de bénéficier d'une tarification préférentielle
- Possibilité de voyager à plusieurs

EN PLUS, A PARTIR DE 2018



Le BILLET SANS CONTACT

- Support pour une utilisation occasionnelle du réseau
- Ce support est cessible puisque impersonnel
- Rechargeable
- Peut être utilisé par un seul voyageur par trajet
- En cas de perte ou de vol, aucun duplicata ne pourra être délivré



Le QR CODE/SUR SMARTPHONE

- Titre pour un départ immédiat
- Titres de transport pour des voyages occasionnels (pas d'abonnements, ni de carnets)
- Possibilité de voyager à plusieurs
- Disponible sur smartphone IOS et Android
- Achat à tout moment, en tous lieux



Contact presse

Amandine Carré Charter
acarre-charter@cts-strasbourg.fr
03 88 77 71 56

À PROPOS DE LA CTS

La CTS, Compagnie des Transports Strasbourgeois, est l'opérateur de mobilité de l'agglomération strasbourgeoise. Avec 30 lignes de bus, 6 lignes de tram et 1 ligne de Bus à Haut Niveau de Service, la CTS exploite le plus grand réseau maillé de tramway de France et assure plus de 428 000 voyages par jour.

Elle propose également à ses clients :

- la location de vélos en libre-service (Véllhop), au travers de sa filiale Strasbourg Mobilités
- le déplacement en autocar dans le département (sur le secteur du bassin de Strasbourg principalement) au travers de sa filiale CTBR
- un service d'autopartage, en partenariat avec Citiz

Chiffres clés 2016

- 69,1 km de lignes commerciales tram et BHNS
- 315 km de lignes commerciales bus
- 241 bus dont 88 bus articulés et 11 bus à haut niveau de service (BHNS)
- 93 rames de tramway dont 41 rames Citadis et 52 rames Eurotram

Plus d'informations sur <http://www.cts-strasbourg.eu>